

**MAIRIE DE TOUCY**
**CONSEIL MUNICIPAL DU  
Lundi 29 Septembre 2014  
A 20 heures**

 Convocation du 25 septembre 2014  
Affichage du 07 octobre 2014

Le **29 septembre 2014 à 20 heures 00**, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Michel KOTOVTCHIKHINE, Maire.

Présents ou Représentés Messieurs et Mesdames les Conseillers Municipaux :

Michel KOTOVTCHIKHINE, Christine PICARD, Patrice VICART, Chantal RAVERDEAU, Marcel ROBIN, Philippe BLOT, Bernard SALOMEZ, Jean-Jacques GUILLOTOT, Françoise FAU, Bruno MAMERON, Michèle BONARDI, Anne-Marie REGNERY, Nathalie PASCAULT, Valérie LE VRAUX, Gérard PIESYK, Catherine BARBIER - Sonia ALLARD - CARREAU, Gilles DEMERSSEMAN, Catherine RAVIER-LETENDART, Nora BOUDJEMAA

Laurent BONNOTTE par Christine PICARD, Robert GERMAIN par Chantal RAVERDEAU, Florence TOUZEAU par Bernard SALOMEZ.

Absent(s):

Excusé(s) :

Secrétaire de séance : Nora BOUDJEMAA

- Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à une démission.
- Révision des commissions communales.
- Fiscalité 2014.
- Informatique : transfert des données MAGNUS sur le nouveau serveur.
- Modification statuts du syndicat collège et lycée de Toucy.
- Création d'une régie "locations de salles".
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Eau.
- Maison du foot : travaux supplémentaires.
- Tourinox : diagnostic amiante et performance énergétique et transfert de crédits.
- Mise en conformité compteur électrique pour le bâtiment du cinéma.
- Questions diverses.

**INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

Suite à la démission de Betty MERCIER en raison de son affectation professionnelle dans un organisme bancaire à Toucy.

En vertu de l'article L 270 du Code Electoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

## MAIRIE DE TOUCY

Le candidat appelé à siéger en remplacement de Betty MERCIER est Catherine BARBIER, qui est immédiatement installée comme conseiller municipal.

### **MODIFICATION DES COMMISSIONS COMMUNALES (DE 2014 84)**

Suite au remplacement de Betty MERCIER par Catherine BARBIER, les commissions suivantes ont été modifiées comme suit :

#### **AFFAIRES SCOLAIRES :**

Mesdames et Messieurs KOTOVTCHIKHINE président, FAU vice-présidente, PICARD, VICART, RAVERDEAU, ROBIN, BLOT, MAMERON, SALOMEZ, BONNOTTE, GUILLOTOT, BARBIER, BOUDJEMAA, BONARDI, DEMERSSEMAN.

#### **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE**

En remplacement de Betty MERCIER, Catherine BARBIER est élue à l'unanimité, membre suppléant.

#### **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE**

En remplacement de Betty MERCIER, Catherine BARBIER est élue à l'unanimité, membre titulaire.

### **FISCALITE 2014**

#### **TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (DE 2014 85)**

Vu la commission finances du 22 septembre 2014.

Vu la délibération du 30 juin 2010 instituant la taxe locale sur la publicité extérieure en substitution de la taxe sur les emplacements publicitaires.

La nouvelle taxe locale sur la publicité extérieure concerne les dispositifs suivants : les dispositifs publicitaires, les enseignes, les préenseignes.

Elle est assise sur la superficie exploitée, hors encadrement.

Sont exonérés :

- les dispositifs exclusivement dédiés à l'affichage de publicité à visée non commerciale ou concernant des spectacles,
- les enseignes, si la somme de leurs superficies est égale au plus à 7 m<sup>2</sup> (sauf délibération contraire).

L'Adjoint aux finances précise que le conseil municipal peut décider d'exonérer ou de faire bénéficier d'une réfaction de 50 % une ou plusieurs des catégories suivantes :

- les enseignes, autre que celles scellées au sol, si la somme de leurs superficies est égale au plus à 12 m<sup>2</sup>,
- les préenseignes d'une superficie supérieure à 1.5 m<sup>2</sup>,
- les dispositifs dépendant des concessions municipales d'affichage,
- les dispositifs apposés sur des mobiliers urbains.

Par ailleurs, les enseignes dont la somme des superficies est comprise entre 12 m<sup>2</sup> et 20 m<sup>2</sup> peuvent faire l'objet d'une réfaction de 50 %.

L'Adjoint aux finances indique que les tarifs maximaux (par m<sup>2</sup>, par an et par face) ont été fixés par le nouveau texte législatif.

Le recouvrement de cette taxe sera effectué "au fil de l'eau".

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

**DECIDE**, à l'unanimité, de modifier les tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

**FIXE** les tarifs comme suit :

**MAIRIE DE TOUCY**

Dispositifs publicitaires et préenseignes :

SUPPORTS TAXABLES	TARIFS AU M <sup>2</sup>	
	≤ 50 M <sup>2</sup>	> 50 M <sup>2</sup> (tarif X2)
Dispositifs publicitaires	15 €	30 €
Préenseignes		

Enseignes :

SUPPORTS TAXABLES : Enseignes	TARIFS AU M <sup>2</sup> (Tarif de base : 4 €/M <sup>2</sup> )
Surface ≤ 7 M <sup>2</sup>	Exonération de 50 % soit 2 €
7 M <sup>2</sup> < Surface ≤ 20 M <sup>2</sup>	Réfaction de 50 % soit 4 €
20 M <sup>2</sup> < Surface ≤ 50 M <sup>2</sup>	8 €
Surface > 50 M <sup>2</sup>	16 €

**TAXE D'ASSAINISSEMENT (DE 2014 86)****Vu** la commission finances du 22 septembre 2014,

Après débat et sur proposition de Mr le Maire,

Le Conseil Municipal, (Pour : 20 voix, Abstentions : 3 voix)

**ACCEPTE**, de fixer la taxe locale d'assainissement à 1.55 € HT par M3 d'eau.

Cette taxe sera appliquée aux usagers de l'assainissement collectif à compter du relevé des compteurs d'eau en 2015.

*Gilles DEMERSSEMAN rappelle, comme il l'a déjà précisé en commission finances, qu'il aurait été plus judicieux d'augmenter dans une moindre mesure chaque année.***TARIFS MUNICIPAUX CIMETIERE COLOMBARIUM ET CAVURNES (DE 2014 87)****Vu** la commission finances du 22 septembre 2014,**Vu** la délibération du 25 juin 2008.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

**FIXE** les tarifs cimetière suivants :

	15 ans	30 ans
Columbarium	220 €	440 €

**MAIRIE DE TOUCY**

Cavurne 440 € 880 €

**MARCHE : DROITS DE PLACE (DE 2014 88)**

*Vu* la commission finances du 22 septembre 2014,

*Vu* la délibération du 25 juin 2008.

Après avoir entendu l'exposé de Mr BLOT, adjoint aux finances et compte tenu de la non revalorisation des droits de place depuis le 01/07/2008, il est proposé d'augmenter les tarifs des droits de place à compter du 1er janvier 2015.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

**DECIDE** à l'unanimité, d'augmenter les tarifs des droits de place à compter du 1er janvier 2015.

**ADOPTE** les tarifs définis dans l'annexe jointe à la présente délibération.

**TAXE D'AMENAGEMENT**

La question sera débattue lors d'une prochaine commission des finances et votée au plus tard le 30 novembre 2014.

**CLASSE DE NEIGE**

Philippe BLOT, adjoint aux finances, souhaite que plusieurs devis soient proposés et que le conseil ne soit pas mis devant le fait accompli, rappelant la nécessité d'une bonne maîtrise des dépenses de la commune.

Il estime le coût excessif pour 5 jours et le nombre d'enfants concernés (45). Il compare avec la subvention accordée à l'UST qui compte plusieurs centaines d'adhérents.

Il exprime le souhait que les communes dont les enfants concernés par le séjour de neige et qui sont scolarisés à Toucy, soient mis à contribution financièrement.

Plusieurs conseillers signalent que les réservations doivent être faites dès maintenant et que dans le cas contraire la classe de neige risque d'être remise en question.

Philippe BLOT demande qu'une rencontre ait lieu rapidement avec Mr HAMON.

Jean-Jacques GUILLOTOT rappelle qu'un tel projet est un marché public, nécessitant la présentation de plusieurs devis.

Catherine RAVIER-LETENDART, Sonia ALLARD CARREAU et Gilles DEMERSSEMAN expriment leurs avis pour la classe de neige : « la classe de neige doit perdurer car elle a une valeur pédagogique et éducative importante mais aussi parce que pour certains enfants c'est une occasion unique de découvrir les sports d'hiver. Ce projet doit être retravaillé pour les années à venir avec les enseignants en tenant compte des contraintes budgétaires ».

**MODIFICATION STATUTS SYNDICAT COLLE GE ET LYCEE DE TOUCY (DE 2014 89)**

*Vu* le compte-rendu du Conseil Syndical en date du 14 mai 2014.

**Considérant** de plus en plus nombreuses les réunions des conseils municipaux et communautaires.



**MAIRIE DE TOUCY****TOURINOX : DIAGNOSTIC AMIANTE ET TRANSFERT DE CREDITS (DE 2014 94)**

**Considérant** l'obligation de procéder à un diagnostic amiante et performance énergétique pour la cession du bâtiment Tourinox.

Le Conseil Municipal,

**ACCEPTE**, à l'unanimité, le devis de diagnostic de DG DIAG de Malicorne pour un montant de 450 € TTC.

**TRANSFERE** les crédits suivants sur le budget annexe TOURINOX :

- 6228 Divers + 450 €
- 6522 Reversement excédent - 450 €

**MISE EN CONFORMITE COMPTEUR ELECTRIQUE POUR LE BATIMENT DU CINEMA (DE 2014 95)**

- **Considérant** la nécessité de séparer les installations électriques du cinéma et du centre de loisirs Les P'tits Larousse afin d'avoir des compteurs indépendants.
- **Considérant** que suite au rapport de l'APAVE et à la demande d'ERDF, il est dans l'obligation de mettre en conformité le réseau électrique.

Après débat et vote, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

**ACCEPTE**, à l'unanimité, le devis de mise en conformité électrique de la société ETEL (suite à rapport de l'APAVE) pour un montant HT de 1 490.34 €.

**MOTION SUR LE PROJET "PARTENARIAT TRANSATLANTIQUE" (DE 2014 96)**

Le Conseil Municipal, (Pour : 22 voix, Abstention : 1 voix)

Après avoir examiné le contenu du mandat de négociation conféré par les Etats membres de l'Union européenne à la Commission européenne pour que celle-ci négocie, en vertu de l'article 207 du traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne, avec les Etats-Unis d'Amérique, un accord de « Partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement » ;

Après avoir constaté que plusieurs articles de ce mandat précisent que l'Accord en négociation s'imposera aux municipalités et autres collectivités territoriales et notamment les articles 4, 23, 24 et 45 ;

Après avoir observé que plusieurs dispositions de ce mandat remettent en cause les prérogatives des collectivités territoriales telles que définies dans la Constitution de la Ve République et dans législation française ;

Après avoir souligné que les objectifs de ce mandat menacent gravement les choix de société et les modes de vie qui font le vouloir vivre en commun du peuple de France ;

**Considère** que le projet en cours de négociation contient en germes de graves dangers pour les exigences sociales, sanitaires, alimentaires, environnementales et techniques en vigueur en France ;

**MAIRIE DE TOUCY**

**Estime** en conséquence que ce projet est inacceptable ;

**Demande** au Gouvernement de la République de dénoncer l'accord qu'il a donné pour cette négociation en Conseil des Ministres de l'UE le 14 juin 2013 ;

**Refuse** que tout ou partie d'un traité reprenant les termes du mandat du 14 juin 2013 s'applique au territoire de Toucy.

Interventions diverses :

- Sonia ALLARD CARREAU signale que le transfert de compétence des pouvoirs de police des maires aux présidents des établissements publics de coopération intercommunale doit être acté au 14 octobre 2014.  
Mme Picard confirmera dès le lendemain qu'une réponse définitive avait été prise dès l'instauration du conseil des maires par la communauté de communes, les maires ayant exprimé leur volonté de garder les pouvoirs de police.
- Suite à l'article paru dans l'Yonne Républicaine annonçant une rencontre entre Mr SIOPATHIS du Conseil Général et le Maire de Toucy concernant le problème de transport scolaire au lieu dit Vérigny, Nora BOUDJÉMAA demande si ce rendez-vous est bien pris. Michel KOTOVTCHIKINE ne peut communiquer la date exacte de ce rendez-vous avant confirmation du Conseil Général. Le ramassage scolaire est assuré pour les enfants de Vérigny le matin en direction du collège mais pas le soir. Soit les enfants rentrent à pied du collège (entre 4 et 5 km à pied dont une partie à travers bois), soit le car les dépose à Parly (toujours à 5 km de chez eux avec un retour le long d'une route très dangereuse). Par contre le Conseil Général réclame le paiement de la carte bien qu'il n'honore pas les services auxquels il s'engage. Le Maire est conscient du problème et tiendra informées les personnes concernées par la suite de cette affaire.
- Nora BOUDJÉMAA ajoute qu'au problème de transport s'ajoute celui du ramassage des ordures ménagères, car depuis cette année une partie des habitants de Vérigny doit amener ses poubelles jusqu'au point de collecte fixé par le Syndicat Mixte de Puisaye, qui pour des raisons de sécurité, ne veut plus effectuer de collecte en marche arrière, le ramassage ne s'effectuant plus devant leur maison. Etonnamment la collecte en marche arrière s'effectue dans d'autres endroits de la ville...
- Catherine RAVIER-LETENDART, Sonia ALLARD-CARREAU et Gilles DEMERSSEMAN précisent que : « suite à plusieurs sollicitations d'élus par un membre de l'UST au sujet du projet d'animations pendant les vacances de Noël, Monsieur le Maire assure avoir donné une réponse verbale favorable au président de l'UST pour une partie des activités proposées (sauf la pratique du roller) ».

*Plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 00.*

**DELIBERATIONS TRANSMISES AU CONTROLE DE LEGALITE :**

MODIFICATION DES COMMISSIONS (DE\_2014\_84)

TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (DE\_2014\_85)

TAXE D'ASSAINISSEMENT (DE\_2014\_86)

TARIFS MUNICIPAUX CIMETIERE COLUMBARIUM ET CAVURNES (DE\_2014\_87)

MARCHE : DROITS DE PLACE (DE\_2014\_88)

**MAIRIE DE TOUCY**

MODIFICATION STATUTS SYNDICAT COLLE GE ET LYCEE DE TOUCY **(DE\_2014\_89)**

CREATION D'UNE REGIE "LOCATION DE SALLES" **(DE\_2014\_90)**

SUPPRESSION REGIE DU MINI GOLF **(DE\_2014\_91)**

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU  
**(DE\_2014\_92)**

MAISON DU FOOT : TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES **(DE\_2014\_93)**

TOURINOX : DIAGNOSTIC AMIANTE ET TRANSFERT DE CREDITS **(DE\_2014\_94)**

MISE EN CONFORMITE COMPTEUR ELECTRIQUE POUR LE BATIMENT DU CINEMA  
**(DE\_2014\_95)**

MOTION SUR LE PROJET "PARTENARIAT TRANSATLANTIQUE" **(DE\_2014\_96)**